



ORCHESTRE DE CHAMBRE

DÉCLARATION SUR L'INCLUSION, LA DIVERSITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ

ENGAGEMENTS

L'Orchestre de chambre I Musici de Montréal s'engage à respecter les principes d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité. Soucieux de la vitalité de notre discipline artistique, nous cherchons à mieux comprendre, refléter, mobiliser et célébrer notre collectivité dans toute sa diversité.

RECONNAISSANCE

Nous reconnaissons que les orchestres canadiens bénéficient de l'appui de politiques publiques et d'investissements de la collectivité, et sommes conscients de notre responsabilité à l'égard de la musique classique occidentale, de la musique d'autres cultures et du développement de la musique inspirée par les différentes cultures s'exprimant au sein de la population canadienne.

DÉFINITIONS

Inclusion : L'engagement à mobiliser activement toutes les personnes et à éliminer ou atténuer les obstacles à cette mobilisation.

Diversité : La représentation de tout un chacun, y compris, mais non exclusivement: les Autochtones; les personnes de différentes identités de genre, expressions de genres et orientations sexuelles; les différents groupes ethnoculturels; les personnes présentant une incapacité (physique, mentale, sensorielle, liée à l'apprentissage ou chronique); les différentes communautés linguistiques; les personnes de différents âges; ou les groupes socio-économiques et les membres de communautés urbaines, suburbaines, rurales et éloignées.

Équité : La reconnaissance impartiale de l'égalité des chances.

Accessibilité : La possibilité de toutes les personnes d'être informée de l'existence d'une entité ou d'une organisation et d'y avoir accès, d'entrer en relations avec celle-ci et d'en retirer les bienfaits.

PRATIQUES GÉNÉRALES

Nous sommes des partenaires accompagnateurs qui cultivons des collaborations artistiques et communautaires mutuellement avantageuses avec des personnes et groupes aux perspectives variées.

Nous entreprenons des initiatives internes de formation et d'éducation continues pour renforcer nos interventions sur les plans de l'inclusion, de la diversité, de l'équité et de l'accessibilité.

Nous connaissons les exigences de nos bailleurs de fonds et les lois en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité, et nous nous efforçons de respecter voire de surpasser ces normes.

Nous reconnaissons que nos démarches et approches dans cette sphère évolueront dans le temps.

DIRECTION

L'équipe de direction se fait le champion de notre engagement en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité.

PROGRAMMATION ARTISTIQUE

Notre programmation artistique traduit notre engagement en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité.

DÉVELOPPEMENT DU TALENT

Nous reconnaissons notre rôle dans le développement des générations futures de musiciens et musiciennes d'orchestre, de chefs d'orchestre et de compositeurs et de compositrices; nous contribuons, de façon autonome ou avec nos partenaires, à remédier aux inégalités sur le plan de l'accès aux possibilités de formation et de perfectionnement.

RECRUTEMENT

Nous tenons compte de facteurs tactiques, stratégiques et systémiques dans nos activités de recrutement, de maintien en poste, de perfectionnement et de promotion des artistes, des membres de l'orchestre et du personnel administratif, des administrateurs et des administratrices ainsi que des bénévoles.

COLLECTIVITÉ ET PUBLICS

Nous recueillons des renseignements complets et actuels sur la situation démographique et les tendances dans les collectivités que nous desservons.

Conscients du droit de chacun de participer librement à la vie culturelle de la collectivité, nous cernons et nous employons à atténuer les facteurs qui entravent l'accès à la participation à la musique classique.

Adoptée par le conseil d'administration de l'Orchestre de chambre I Musici de Montréal le 15 mars 2018.